



## Defiscalisation loi girardin

Par **attillacabassou**, le **23/10/2013** à **10:02**

bonjour,

j'ai investi sous le regime de la loi girardin dans ma residence principale outre mer en 2004 ce qui m'a donné droit à defisc pendant 10 ans.

J'ai habité cette residence pendant les 5 ans exigés par la loi.

J'ai revendu cette residence au bout des 5 ans revolus.

aujourd'hui les impots soutiennent que j'ai perdu mon droit à défisc dès le jour de la vente.

Ce que je conteste ayant rempli les conditions fixées par la loi girardin.  
qu'en pensez-vous ?